

## [Français]

LES PROJETS SOUMIS DANS LE CADRE DU PROGRAMME  
«PERSPECTIVES-JEUNESSE»

## Question n° 1541—M. Southam:

1. Combien de projets les étudiants canadiens ont-ils présentés au gouvernement dans les cadres du programme «Perspectives-Jeunesse» du 16 mars au 31 mai 1971?
2. Combien de projets a-t-on présentés, dans chaque province, jusqu'au 31 mai 1971 inclusivement?
3. Combien a-t-on déboursé pour ces programmes, jusqu'au 31 mai 1971 inclusivement?
4. Dans chacune des provinces, combien a-t-on déboursé, pour ces programmes, jusqu'au 31 mai 1971 inclusivement?
5. Dans les cadres de ce programme, combien de demandes d'appui financier a-t-on rejetées, par province, jusqu'au 31 mai 1971 inclusivement?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): 1. 13,000 projets environ ont été présentés dans les cadres du programme Perspectives-Jeunesse, du 16 mars au 31 mai 1971. Ce nombre comprend les propositions identiques présentées pour certains projets.

2. Nombre de projets présentés jusqu'au 31 mai inclusivement: Colombie-Britannique, 943; Alberta, 503; Saskatchewan, 214; Manitoba, 539; Territoires du Nord-Ouest, 18; Ontario, 3,276; Québec, 4,276; Nouvelle-Écosse, 662; Nouveau-Brunswick, 471; Île-du-Prince-Édouard, 196; Terre-Neuve, 205. Non compris, dans le cas de certains projets, des propositions identiques.

3. Le montant total des sommes dépensées pour ces projets jusqu'au 31 mai inclusivement, s'est élevé à \$20,589,729.

4. Montant total des sommes dépensées pour ce programme, par région, jusqu'au 31 mai inclusivement: Colombie-Britannique, \$2,280,025; Provinces des Prairies et T. N.-O. (Alberta, Saskatchewan, Manitoba et Territoires du Nord-Ouest), \$3,558,990; Ontario, \$4,627,904; Québec, \$7,363,689; Région de l'Atlantique (Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve), \$2,552,586. Non compris le montant relatif aux projets ayant une application nationale.

5. Nombre de demandes d'appui financier rejetées jusqu'au 31 mai inclusivement: Colombie-Britannique, 652; Alberta, 363; Saskatchewan, 109; Manitoba, 452; Territoires du Nord-Ouest, 7; Ontario, 2,688; Québec, 3,474; Nouvelle-Écosse, 533; Nouveau-Brunswick, 404; Île-du-Prince-Édouard, 164; Terre-Neuve, 153.

LE COÛT DE CONSTRUCTION DU CENTRE NATIONAL  
DES ARTS

## Question n° 1546—M. Laprise:

1. Quel était le montant proposé originellement pour la construction du Centre national des Arts?
2. Combien la construction du Centre national des Arts a-t-elle coûté à ce jour, et quand se propose-t-on d'émettre le certificat de parachèvement de ce centre?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. \$18,223,000.

2. Coût de la construction à ce jour: \$46,307,856. Le certificat de parachèvement doit être délivré en septembre 1971.

## [Traduction]

LES SUBVENTIONS OU PRÊTS À LA MICROSYSTEMS  
INTERNATIONAL LIMITED

## Question n° 1550—M. Lewis:

1. Le gouvernement a-t-il accordé des subventions ou des prêts à la *Microsystems International Limited* et, dans l'affirmative, à combien se chiffrent-ils?
2. En vertu de quel(s) programme(s) le gouvernement les a-t-il accordés?
3. Dans quel but particulier a-t-on accordé chaque subvention ou chaque prêt?
4. Quelle proportion de chaque subvention ou prêt la société a-t-elle utilisée à ce jour?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. Des subventions conditionnelles se chiffrent à \$35,950,000 et un prêt de l'ordre de 12 millions de dollars ont été consentis à la *Microsystems International Ltd.*\*

2. Les subventions conditionnelles ont été accordées en vertu des crédits assignés au programme de productivité de l'industrie du matériel de défense.

3. Ces subventions conditionnelles et ce prêt ont pour but d'aider la société à atteindre la compétence internationale qui lui permette de concurrencer les autres pays dans les débouchés pour les produits microélectroniques. Les subventions et le prêt se répartissent comme il suit: a) Subvention en vue du développement—Pour le développement de produits microélectroniques de haute qualité et de procédés de fabrication reliés à ces produits; b) Subvention en vue de l'établissement d'installations de production—Pour aider à l'établissement d'une installation destinée à la production d'une vaste gamme de produits microélectroniques modernes de haute qualité; et c) Subvention et prêt d'aide aux immobilisations—Pour acheter l'équipement moderne nécessaire à la production, à l'essai et à la garantie de qualité des produits.

4. En juin 1971, la proportion de chaque subvention ou prêt versé à la société était comme suit: Subvention de développement, \$5,652,573, 34.4 p. 100 de la subvention consentie. Subvention en vue de l'établissement d'une installation de production, \$6,257,439, 83.6 p. 100 de la subvention consentie. Subvention d'aide en immobilisation, \$2,068,600, 17.2 p. 100 de la subvention consentie. Prêt d'aide aux immobilisations, \$2,068,600, 17.2 p. 100 de la subvention consentie. Toutes les subventions conditionnelles sont remboursables à la Couronne à même les profits avant déductions d'impôt supérieurs à 10 p. 100 des ventes. Le prêt d'aide en immobilisation est remboursable en entier et sans condition.

\*Cependant, en vertu de l'article 13 de la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques, il est interdit de divulguer des renseignements concernant une société.

MAISONS ÉTRANGÈRES ÉTABLIES AU CANADA—  
PRÊTS ET INVESTISSEMENTS

## Question n° 1562—M. Salzman:

1. Quelle proportion de l'ensemble des prêts non remboursés de la Banque d'expansion industrielle est détenue par des entreprises appartenant à des étrangers ou dirigées par des étrangers au Canada?
2. Pour chacune des années de la période 1960-1970, quelle proportion de tous les prêts consentis et quelle proportion de tous les fonds investis par des institutions financières canadiennes ont été placés dans des entreprises appartenant à des étrangers ou dirigées par des étrangers au Canada?